

# DOCUMENT

**Date :** 15 avril 1981

**Sources :** Archives privées de Dominique Duée

**Titre :** La querelle des radios : Radio-Andorre s'explique

**Descriptif :** Explications de Jean Delvigne sur la propriété de Radio Andorre.



HISTOIRE DE RADIO ANDORRE

<http://www.aquiradioandorra.com>

---

Reproduction interdite sans autorisation.

## « Radio Andorre » s'explique

Samedi dernier quelques journalistes ont été invités à un déjeuner de presse, en Andorre, par M. Luis Escarra, président de la société d'Etat espagnole Eirasa.

Les déclarations telles qu'elles ont été relatées dans divers journaux ne font qu'ajouter la confusion à la grande complexité de ce qu'on appelle « l'affaire des radios andorranes ».

En ce qui concerne « Radio-Andorre », son président M. Jean Delvigne, a donc estimé nécessaire de rappeler la situation juridique de son entreprise.

« La station a été construite avant la guerre par un des pionniers de la radiodiffusion privée en France, Jacques Trémoulet, en vertu d'une concession accordée par le conseil des Vallées d'Andorre en 1935. Elle est exploitée sans interruption depuis plus de quarante ans par son créateur et après sa mort par ses héritiers.

« Eirasa » qui n'a aucun lien juridique avec Radio Andorre a obtenu en 1961, une concession de vingt ans, mais elle n'a jamais exploité cette concession d'ailleurs jamais ratifiée par les co-princes et de toute façon terminée depuis le 29 mars dernier.

« Il existe un litige à propos de la propriété des installations ou tout au moins d'une partie du matériel d'exploitation en raison d'un contrat privé conclu entre M. Trémoulet et l'administration espagnole en 1961, contrat

dont les obligations ne sont plus remplies depuis quelques années, les héritiers Trémoulet ayant fait procéder à une étude juridique approfondie par un professeur de droit de réputation mondiale qui a conclu à la nullité radicale du contrat.

« Aujourd'hui, l'Administration espagnole désireuse de s'implanter dans la radiodiffusion andorrane demande l'exécution du contrat et à cet effet, elle a engagé une action civile devant les tribunaux andorrans.

« Personne n'est en droit de préjuger la dévolution des biens contestés avant que les différentes instances juridictionnelles se soient prononcées.

« Mais il faut ajouter que de toute façon les immeubles et le matériel d'exploitation de « Radio Andorre » comme ceux de « Sud Radio » sont l'objet d'une option d'achat en faveur du conseil des vallées d'Andorre qui,

en exécution de son droit, a déposé le 26 mars dernier une caution de vingt millions de pesetas entre les mains des juges andorrans.

A qui reviendront finalement les installations de « Radio Andorre » et de « Sud Radio » ? L'Andorre et les tribunaux en décideront.

« En attendant, les deux stations doivent fonctionner. Or, après leur fermeture sur décision du conseil général, « Sud Radio » a recommencé à émettre après acceptation par les co-princes d'un recours suspensif. Pour « Radio Andorre » un même recours a été déposé par « Eirasa » mais bien qu'il ait été aussi accepté, il est sans effet puisque « Eirasa » n'exploite pas la station. Les exploitants à leur tour ont déposé, samedi, auprès des services des co-princes un recours identique.

### Le P.S. s'intéresse à l'affaire

Lors d'une conférence de presse consacrée lundi dernier à l'organisation du prochain meeting à Toulouse de François Mitterrand, Tony Briançon, secrétaire fédéral du P.S. pour la Haute-Garonne et vice-président de la chambre d'agriculture, a indiqué que son parti ne pouvait rester indifférent aux événements

qui se déroulent actuellement en Andorre aputant qu'il y avait là une tentative de colonisation du pays par l'Etat français et l'Etat espagnol.

M. Briançon a conclu en indiquant que le parti socialiste demeurera vigilant sur cette affaire.